

AYA - Appui aux indiens Yanomami d'Amazonie

15, Chemin de la Vi-Longe - CH - 1213 Onex / Genève - CCP 17-55066-2

Quelques brèves concernant l'Amazonie et les Indigènes du Brésil

AYA Info - No 76

Genève, le 30 octobre 2012

"AYA Info" est en ligne sur quatre sites Internet : <http://www.terrabrasilis.ch> > Aya Info, <http://www.humanitaire.ws>
> Rubriques > AYA, <http://mci.fgc.ch/mci/> > actualités et <http://plateforme-autochtones.ifaway.net>

L'Hutukara tient sa VIIe Assemblée générale

Depuis 20 ans, la Terre Indigène Yanomami (TI-Y) est démarquée par un décret présidentiel du 25 mai 1992*. L'événement a été marqué à l'occasion de la VIIe Assemblée générale de l'association Hutukara Associação Yanomami – HAY présidée par Davi Kopenawa. Cette réunion, à laquelle ont participé plusieurs centaines d'indigènes a eu lieu du 15 au 20 octobre, dans la communauté de Watoriki, un village situé dans le bassin du Rio Demini. À l'ordre du jour, les sujets d'ordre institutionnels : Davi a été reconduit à la présidence de l'association pour une période de quatre ans (2013 – 2016). L'assemblée a traité des principales préoccupations des Yanomami et Ye'kuana : rôle des organisations indigènes, le retrait des orpailleurs et les fermiers qui envahissent le territoire; leur opposition aux projets d'exploitation minière, l'avenir des écoles indigènes, les déficiences du service de santé. Étaient également présents des membres de communautés Yanomami du Venezuela et des représentants des ONG qui appuient l'HAY. Le gouvernement était représenté par Marta Maria Azevedo, présidente de la Fondation Nationale de l'Indien (FUNAI), Paulo Maldos du Secrétariat de la présidence de la république et Antonio Alves de Souza, responsable du Secrétariat Spécial de Santé Indigène (SESAI). Les sujets traités lors de cette assemblée montrent bien qu'à elle seule la signature d'un décret, même présidentiel, ne suffit pas à protéger définitivement une Terre Indigène. Une protection effective, durable dans le temps, appelle la vigilance de ses habitants. Une telle réunion permet également aux membres des communautés Yanomami dispersées sur la TI-Y de faire connaissance et d'avoir une vision d'ensemble des problèmes auxquels ils sont confrontés. Des séquences de l'assemblée peuvent être vues sur [Youtube](#).

* Voir AYA Info [No 72](#)

Les Guarani Kaiowá de Pyelito Kue préfèrent mourir plutôt que quitter leur tekoha !

"Nous demandons au Gouvernement et à la Justice fédérale de ne pas décréter notre expulsion, mais nous [les] sollicitons de décréter notre mort collective et nous enterrer tous ici..." Il s'agit d'un extrait de la lettre publiée au début du mois d'octobre par la communauté - 170 hommes, femmes et enfants - Guarani Kaiowá de Pyelito Kue/Mbarakay, dans la municipalité d'Iguatemi (État du Mato Grosso do Sul - MS). Depuis plus d'une année, la communauté occupe sa "tekoha" (sa terre ancestrale en guarani), située sur les rives du rio Hovy, mais sur laquelle s'est installé un fazendeiro. Cette lettre répond à la décision rendue, le 17 septembre, par la Justice fédérale de Naviraí (MS), qui ordonne l'expulsion des indiens. Vivants, les Guarani ne veulent pas quitter leur terre. La Fondation Nationale de l'Indien (FUNAI) considère légitime la volonté des Guarani de rester sur ce territoire. Elle indique encore qu'elle a déposé un recours contre cette décision de la justice de Naviraí. Habituellement peu sensible à la situation des peuples indigènes, mais face à ce drame, l'opinion publique brésilienne a manifesté son émotion sur les réseaux sociaux. Une récolte de signature a été lancée sur [Avaaz](#) pour demander à la Présidente de la république d'intervenir. Plusieurs médias ont assimilé cette volonté de résister comme étant l'expression d'une intention de suicide collectif, ce que contestent les intéressés. Le leader de la communauté, Apykaa Rendy, décrit la situation dans une vidéo diffusée sur [Youtube](#). Le Secrétariat de la présidence de la république a publié un communiqué pour faire le point de la situation et mentionner les mesures prises, entre autres, pour assurer la sécurité des indigènes. Le Mato Grosso do Sul est connu pour être un État où les violences à l'encontre des peuples indigènes sont nombreuses. Il est bon de rappeler que lors de l'adoption de la Constitution en 1988, l'article 67 des "Dispositions constitutionnelles transitoires" donne un délai de cinq ans pour la démarcation des Terres indigènes du pays... C'était il y a 24 ans !

Le MCI fait une place aux peuples autochtones à l'occasion de son 50^e anniversaire

Des représentants de peuples autochtones d'Argentine, du Brésil, de Colombie et du Pérou ont participé à l'atelier "Peuples autochtones", l'un des trois thèmes abordés lors du séminaire organisé à Genève, du 15 au

19 octobre, par le Mouvement pour la Coopération Internationale (MCI). Une manifestation réalisée par cette ONG genevoise dans le cadre de son 50^e anniversaire. Les deux autres ateliers ont traité de la "Formation" et de "l'Économie solidaire". Le MCI a soutenu des projets en faveur des peuples autochtones dès les années 70. La présence de dirigeants d'organisations indigènes avec lesquelles il a travaillé, et travaille encore, allait de soi. Dans la [déclaration](#) finale adoptée par les participants, à propos du modèle dominant de développement, il est affirmé qu'il... "*met en cause l'existence même de nombreux peuples autochtones, particulièrement quand leurs territoires recèlent des matières premières ou des sources d'énergie présentant un intérêt économique. Pour ce modèle dominant, les peuples autochtones et les populations traditionnelles représentent la dernière barrière à abattre*". À propos de la solidarité à leur endroit : "*On leur reproche d'empêcher le développement, on criminalise leur protestation, on militarise leurs territoires, on réduit leurs droits. Ces derniers, bien que reconnus par des lois et des instruments juridiques nationaux et internationaux, sont insuffisamment appliqués. Le soutien à leurs revendications est d'importance capitale*". La déclaration appelle les ONG et les collectivités publiques du Nord à soutenir les associations du Sud, non seulement pour les aspects concrets de leurs programmes, mais aussi pour leur vie démocratique, leurs besoins en personnel et en matériel. Le MCI est l'un des membres fondateurs de la Fédération Genevoise de Coopération.

Le nouveau code forestier, déjà controversé, entre en vigueur

Le nouveau [code forestier](#) brésilien est entré en vigueur le 18 octobre, le jour de sa parution au Journal Officiel de l'Union. La Chambre des Députés l'avait adopté le 18 septembre, et le Sénat quelques jours plus tard, le 25 septembre. Un texte encore controversé malgré huit paragraphes et un article sur lesquels la Présidente de la république, Dilma Roussef, a exercé son droit de [veto](#). Un premier [décret](#) d'application relatif au cadastre environnemental rural et au programme de régularisation environnemental a également été publié le 18 octobre. Selon la ministre de l'environnement, Izabella Teixeira, les veto de la présidente visent à ne pas stimuler la déforestation illégale et à assurer [l'inclusion sociale](#) des petits propriétaires et des paysans pratiquant l'agriculture familiale. C'est un équilibre entre la protection de l'environnement et l'inclusion sociale. Le 19 octobre, l'Institut socio - environnemental – ISA a diffusé une [analyse](#) du nouveau texte signée par Raul de Valle, un avocat de l'Institut. Selon lui, la nouvelle loi est pleine de contradictions. Elle crée deux modèles de citoyens : ceux qui ont respecté la loi jusque-là en vigueur et les autres. Et sa mise en œuvre sera difficile. La protection de l'environnement qu'elle recherche s'applique différemment selon la taille des propriétés et en fonction de leur localisation dans le pays. Plusieurs règlements d'application doivent encore être publiés; ils sont susceptibles de réduire les dégâts produits par la nouvelle loi. Les "[ruralistes](#)", partisans de l'agrobusiness, qui sont à l'origine de la nouvelle loi, font déjà pression sur le gouvernement pour obtenir des textes qui leur soient favorables.

Voir AYA Info [No 72](#)

Bernard Comoli

Important : L'activation des liens hypertextes renvoie aux sources utilisées pour la rédaction de ce bulletin. Elles sont souvent en portugais, sauf quand il s'agit d'anciens "AYA Info".

PS : Ces brèves sont souvent reprises, détaillées et illustrées, dans un blog du quotidien "La Tribune de Genève" à l'adresse suivante : <http://bcomoli.blog.tdg.ch>